REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

DIRECTION GENERALE
B.P 1588 DOUALA
Tél. : 233 43 67 67 ; Fax : 233 43 70 17
www.cncc.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CAMEROON NATIONAL SHIPPERS' COUNCIL

HEAD OFFICE
B.P 1588 DOUALA
Tél. : 233 43 67 67 ; Fax : 233 43 70 17
info@cncc.cm

Douala, le 12 septembre 2024

COMMUNIQUE

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) porte à la connaissance des Chargeurs, Armateurs, Transitaires, *opérateurs de groupage et autres opérateurs économiques, qu'à compter du* 1er décembre 2024, la notion de BESC de groupage sera proscrite.

A cet effet, pour les cargaisons de groupage, chaque entité du groupage, munit de son sous BL et des éléments subséquents (facture commerciale et facture fret), se fera établir un BESC pour sa cargaison. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'exigence de traçabilité du trafic entrant ou sortant du Cameroun, conformément aux procédures douanières.

Le Directeur Général du CNCC compte sur la bonne compréhension des opérateurs économiques, et les invite à contacter pour tout complément d'information, l'un des responsables ci-après :

- **M. TSAGUIM Elvis**, Directeur des Opérations et des Projets, à l'adresse e.tsaguim@cncc-cm.org, téléphone +237 670 205 934 ;

- **M. KOUM Claude Cyriac**, Chef de Division des Systèmes d'Information, à l'adresse c.koum@cncc-cm.org, téléphone : +237 670 207 496.

Le Directeur Général

Auguste Mbappe Penda